

## Se former à IBM ?

### Suivre une formation planifiée

Chaque entité élabore son plan de formation en début d'année.  
Demandez les formations nécessaires à votre manager et suivez-les le plus tôt possible pour éviter leur éventuel report ou éventuelle annulation.



### L'employeur a la responsabilité de vous former

Il doit permettre l'adaptation permanente du salarié à son poste de travail, notamment par des actions de formation, en ce qui concerne l'évolution des métiers, des technologies et des organisations.

A défaut, il aura du mal à justifier un licenciement pour insuffisance professionnelle devant les prud'hommes.

### Mais, à IBM France, on est à la ramasse en matière de formation : c'est devenu ridicule !

La preuve en est que l'avocat de Manpower se plaignait que les secrétaires n'aient pas été assez formées et justifiait ainsi le prix de leur cession !

Même si IBM vient de mettre en place le nouveau portail plus pratique «Your Learning» (<https://yourlearning.w3bmix.ibm.com>) et prend en charge l'inscription à certaines formations à distance MOOC, la formation, c'est 3,4 jours/personne en 2016 (*bilan communiqué au CCE en mai*) contre environ 10 en 2000.



Si les personnes qui travaillent déjà sur les nouvelles technologies peuvent peut-être s'en sortir, ce n'est pas le cas pour celles qui nécessitent une reconversion.

Pour preuve les tentatives de licenciement à GTS IS.

### Explorer les autres possibilités

**La formation dans le cadre des dispositifs suivants :** le Compte Personnel de Formation CPF (ex DIF), le Congé Individuel de Formation CIF, la Période de Professionnalisation. Cf le wiki France Learning.

**L'autoformation :** soyez curieux, échangez avec vos collègues, élargissez votre horizon... Par exemple, on peut trouver sur Internet / YouTube des formations parfois plus intéressantes que sur l'intranet / Think40.

|                    |                          |
|--------------------|--------------------------|
| Vincent ANDRIOT    | BCL 800493               |
| Jérôme BAUDIN      | MLV 75806 06.85.03.33.90 |
| Frédéric BILLON    | JPT 370106               |
| François BON       | MLV 06.08.87.41.35       |
| Dominique BROUCHET | BCL 803101               |
| Nathalie CHATELAIN | BCL 801223               |

|                         |                    |
|-------------------------|--------------------|
| Dominique DE SANTA RITA | BCL 801503         |
| Marylène GEORGE-MARTIN  | JPT 371059         |
| Mariame HÉDUY           | BCL 805116         |
| Nicolas NADAL           | BCL 07.82.64.41.12 |
| Christophe SALLÉ        | BCL 803908         |

## Le CPF

Le CPF est un compte personnel d'heures de formation. Vous pouvez l'initialiser avec le solde de votre DIF au 31/12/14 puis il est alimenté de 24 heures par an jusqu'à 120 heures puis de 12 heures par an jusqu'à 150 heures. Vous pouvez l'utiliser sur le temps de travail (avec l'accord d'IBM) ou en dehors. IBM ne peut pas vous obliger à l'utiliser pour économiser sur le budget du plan de formation. Son utilisation à IBM est en forte croissance, formations d'anglais, de développement personnel et de plus en plus métier. Et depuis peu, vous pouvez l'utiliser pour un bilan de compétences.



**La CFDT nationale a porté ce dispositif CPF** pour permettre la «flexi-sécurité» des employés.



[www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)

## Que dit la GPEC ?

La direction d'IBM France a présenté au CCE son nouveau plan prévisionnel triennal (PPT) dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC). Alors que, précédemment, il était précisé à l'unité près les évolutions des effectifs dans chaque entité, aujourd'hui la direction donne des « fourchettes » de nombre, avec un mini et un maxi. Nous sommes en droit de nous demander si elle sait exactement ce qu'elle veut faire. Le constat est dramatique : Plus aucune BU ne prévoit de créer des postes.

**Prévisions d'ici 2019 : Mini - 970 / Maxi - 1900 postes supprimés.**



La CFDT, signataire de l'accord GPEC, demande à ce que ces chiffres soient présentés selon ce qui est précisé dans l'accord, toujours en place, contrairement à ce qui a été communiqué par la direction et ce que relaient certains managers.

Cette situation met non seulement les salariés dans une position inconfortable puisqu'elle manque de transparence, mais elle permet surtout aux responsables des BU de faire ce qu'ils veulent au mépris de l'accord signé.

Concernant les formations, nombre d'entre elles sont supprimées, sous divers prétextes. Par contre, il est imposé aux salariés des formations qui n'ont souvent aucun lien avec leur activité, formations ayant généralement un coût très réduit. Beaucoup de plans de formation sont modifiés sans raisons. **Les BU auraient-elles peur de voir leur budget formation consommé par des salariés potentiellement "licenciables" ?**

Il est impératif, pour chaque salarié qui se voit annulé une de ses formations planifiées, d'écrire immédiatement à son manager un message pour lui signaler cette situation. Ainsi un tel message fera preuve que le défaut de formation qui lui serait éventuellement reproché par l'entreprise n'est pas de son ressort. Cela pourra aussi aider le salarié à se retourner contre IBM s'il quitte la Compagnie contre son gré. De plus, en cas de litiges avec la Compagnie, cette action pourrait l'aider à monter un dossier.

**La CFDT reste très attentive et exigeante sur ce dossier formation.**

**Dernière minute**

**\*\*IMPORTANT\*\*IMPORTANT\*\***

**Mutuelle : elle n'est plus obligatoire pour les salariés IBM.**

Contrairement au courrier que vous recevez de la Mutuelle du personnel IBM, l'adhésion n'est obligatoire que pour les nouveaux embauchés.

Les salariés d'IBM France peuvent maintenant choisir une autre mutuelle, aucun accord n'ayant été signé entre les organisations syndicales et la direction d'IBM France.

Cependant, comparez les tarifs : la Mutuelle du personnel IBM reste très intéressante pour la plupart des salariés.

**Il est temps d'agir :**

Contactez un délégué CFDT sur la formation :

Frédéric BILLON ([fbillon@fr.ibm.com](mailto:fbillon@fr.ibm.com))

spécialiste formation HR

Nicolas NADAL ([nnadal@fr.ibm.com](mailto:nnadal@fr.ibm.com))

consultant/coach GBS

par courriel en mettant «personnel» dans le titre.

**Soyez assurés de toute confidentialité.**

**Bon pour un entretien formation avec un référent CFDT**



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS